

Extension de Garantie Produit

L'ensemble des appareils commercialisés par Alfano S.A. à compter du 01/01/2020 sont concernés par une extension de garantie au-delà des deux ans prévus par la loi. Ces dits appareils bénéficient d'une garantie étendue à 5 ans dans le respects des conditions (non exhaustives) énoncées dans ce document.

Cette extension de garantie produit est émise par :

ALFANO S.A.
3B Rue de l'industrie
1400 Nivelles
Belgique

Cette extension de garantie s'entend comme une garantie fabricant. En cela, qu'elle n'engage pas le réseau de vente de Alfano S.A. en dehors des prédispositions acceptées entre Alfano S.A. et le dit revendeur.

Néanmoins, cette présente garantie ne constitue pas une décharge à destination du vendeur qui devra s'acquitter des obligations contractuelles et légales en vigueur dans son secteur d'activité, sa région géographique et autres cadres légaux existants.

1) Reference Appareil

a) Définitions :

i) Appareil

Alfano S.A. définit comme appareil tout produit capable d'être utilisé seul. Il convient donc que les produits utilisant la terminaison "appareil" dans ce présent document n'incluent pas les accessoires.

Ces produits sont énoncés de façon non exhaustive dans la liste suivante :

- Alfano 6 (A1060, A1055)
- Tyrecontrol 2 (A1900 et A1910)
- Tyrecontrol Air (A1950)
- Kronos (A192V, A192B, A192R, A192BL)
- ADS (A1001, A1005)

Cette liste pourra s'étendre à de nouveaux appareils commercialisés par Alfano S.A. ou à la réédition de produits n'étant plus couverts par la présente extension de garantie. Alfano S.A. se réserve le droit de définir le champ d'application du présent document.



ii) Accessoires

Alfano S.A. définit comme accessoire l'ensemble des produits utilisés en support d'un appareil.

Ces produits sont énoncés de façon non exhaustive dans la liste suivante :

- Capteurs
- Porte pile
- Supports
- Câbles
- Emballages et housses de protections

Cette liste pourra s'étendre à de nouveaux accessoires commercialisés par Alfano S.A. ou à la réédition de produits n'étant plus couverts par la présente extension de garantie. Alfano S.A. se réserve le droit de définir le champ d'application du présent document.

iii) Demandeur

Sera identifié comme "demandeur" tout client en possession d'un appareil défectueux nécessitant l'application de la présente garantie

iv) Importateur

Sera identifié comme "Importateur" tout distributeur alimentant un réseau de revendeurs sur une zone géographique limitée.

v) Revendeur

Sera identifié comme "revendeur" tout distributeur, alimenté par l'importateur afin de répondre à une demande plus locale que la zone géographique dont l'importateur est responsable.

vi) Usage normal

Sera identifié comme "usage normal" toute utilisation des appareils et accessoires dans le respect des conditions pour lesquelles il a été conçu et construit, des recommandations communiquées par Alfano S.A., dans le respect des diverses normes de sécurité et de la loi en vigueur dans la région

Il est également inclus dans la définition d'usage normal une utilisation en accord avec les diverses réglementations sportives ou légales en vigueur dans le cadre d'exploitation de nos produits.

b) Sont concernés par cette extension de garantie :

L'ensemble des appareils commercialisés par Alfano S.A. à compter du 01/01/2020 sont concernés par l'extension de garantie au-delà des deux ans prévus par la loi. Ces dits appareils bénéficient d'une garantie étendue à 5 ans dans le respect des conditions (non exhaustives) énoncées dans ce



document.

L'ensemble des produits antérieurs à cette date restent sous le couvert d'une garantie de 2 ans comme prévu par le cadre légal.

c) Font l'objet de conditions particulières :

Les accessoires, comme énoncé dans la section définition, qui conservent toutefois une garantie de deux ans comme voulu par le cadre légal. Néanmoins, les conditions de garantie exposées dans cette convention restent d'application.

Les batteries sont également sujettes à des conditions particulières et ne pourront être garanties au delà des deux années prévues par le cadre légal.

2) Responsabilité du Revendeur

La présente extension de garantie s'étend à l'ensemble des produits de la marque ALFANO. Qu'ils proviennent directement de l'usine ou qu'ils aient été commercialisés par l'intermédiaire d'un tiers vendeur.

Dans la présence d'un importateur national, celui-ci est tenu responsable de la gestion et l'exécution de la présente politique de garantie dans son territoire et en collaboration avec ALFANO S.A.. Tout tiers vendeur devra donc s'entendre avec l'importateur de son territoire pour convenir des modalités de garantie ou s'adresser directement à ALFANO S.A..

Dans le cas où la zone concernée par la garantie bénéficie de la présence d'un importateur. Celui-ci devra être informé de la procédure et assumer les responsabilités liées à son statut. Cela inclut également les modalités de retour avec, entre autre, la gestion du retour produit vers le demandeur.

Dans le cas particulier où le tiers vendeur n'est plus en activité (faillite, fermeture définitive, rupture de contrat de distribution etc.) le demandeur devra s'adresser au niveau suivant dans la chaîne de distribution ou à Alfano S.A.

3) Responsabilité du Client demandeur

a) Actions du demandeur

Alfano S.A. nie toute responsabilités en cas de dommage lors du processus de livraison. Néanmoins, Alfano S.A. assurera un service d'assistance entre le client et le transporteur pour tout produit ayant subi des dégradations lors de sa livraison.

Par conséquent, il est de la responsabilité du client d'effectuer une revue du produit lors de sa réception. Toute mention tardive de dégâts subis lors de la livraison pourra résulter dans une altération des conditions de garantie.



Le client d'un produit éligible à une garantie ou à un service de réparation s'engage également à suivre les recommandations du constructeur. Toute défaillance à ces recommandations pourrait entraîner une altération des conditions de garantie en accord avec ce présent document et le respect des conditions normales d'utilisation.

Si la défaillance intervient au-delà de la livraison, le demandeur s'engage à la signaler dans des délais raisonnables au revendeur pour lancer la procédure de garantie. Tout retard dans ce signalement pourra résulter en des complications, une diminution des conditions de garantie etc.

b) Profil du demandeur

La présente garantie s'applique à l'ensemble des clients finaux de Alfano S.A. et inclut par conséquent les clients particuliers, professionnels (enregistrés sous le régime des entreprises), sportifs et associatifs.

Au travers de ce document, Alfano S.A. se détache donc de toutes limitations invoquées par son réseau de revendeur.

La présente garantie s'entend également sans limitations géographique ou autre facteur discriminant. Seules les conditions de garantie énoncées dans ce présent document constituent des modalités légitimes à une restriction de l'offre de garantie.

Conditions de garantie

1) Type d'appareil

La présente politique de garantie s'étend à l'ensemble de la gamme de produits mais différencie deux types de produits : les appareils et les accessoires.

La définition de ces termes est expliquée au point définition de ce document.

2) Conditions de la garantie

a) Usage normal

La présente politique de garantie s'entend dans le cadre d'un usage normal du produit garanti.

Alfano S.A. définit un usage normal comme l'utilisation dudit produit dans les conditions pour lesquelles il a été conçu et dans le respect des prédispositions indiquées par Alfano S.A. ou du constructeur du matériel connexe au produit utilisé.

Il est également inclus dans la définition d'usage normal une utilisation en accord avec les diverses réglementations sportives ou légales en vigueur dans le cadre d'exploitation de nos produits.



Toute entrave à une utilisation normale pourra entraîner une annulation de la garantie en accord avec cette présente politique de garantie.

b) Analyse à l'usine

Toute application de la présente garantie devra se faire en respect du processus d'acceptation par Alfano S.A.

Ce processus inclut un retour à l'usine du produit défectueux pour une analyse par nos spécialistes.

Alfano S.A., représenté par ce spécialiste, se réserve l'unique droit d'évaluer l'éligibilité à la garantie.

c) Cas particuliers

Alfano S.A. se réserve le droit d'accorder à titre exceptionnel une prise sous garantie d'un produit ne répondant pas aux exigences de la présente convention.

Alfano S.A. se réserve également le droit de retirer sa garantie à un produit issu du marché de l'occasion ou pour lequel aucune preuve d'achat ne peut être produite.

d) Rétenion de garantie lors des réparations

Alfano S.A. assurera la continuité de la garantie du produit concerné par le présent document même si ce dernier fait l'objet de réparations.

Néanmoins, le dit produit pourra faire l'objet d'une exclusion de garantie si ce dernier a été manipulé, réparé ou modifié en dehors des recommandations du constructeur. Dans ce cas, le produit défectueux ne correspondra plus aux normes d'origine et sera automatiquement déchu de toute garantie.

e) Remplacement

Alfano S.A. remplacera un produit défectueux si ce dernier ne peut être réparé ou comporte trop de dommages pour justifier une réparation.

Néanmoins, seul le produit défectueux pourra faire l'objet d'un remplacement et Alfano S.A. ne mettra aucun appareil à disposition du demandeur lors du processus de garantie.

f) Remboursement

Alfano S.A. - 3B Rue de l'industrie, 1400 Nivelles - Tel: +32(0)67 410 846



Alfano S.A. ne procédera à aucun remboursement sur base d'un produit défectueux. Seul le remplacement et les réparations sont inclus dans la présente garantie.

3) Exclusion de la garantie

Par cette clause, Alfano S.A. nie toute responsabilité dans les cas suivants :

- Mauvaise installation
- Utilisation fautive :
 - Utilisation ayant débouché sur une dégradation volontaire de l'appareil défectueux.
- Mauvais réglages entraînant un mal fonctionnement de nos produits
- Non-compatibilité du matériel avec l'appareil ou l'accessoire
- Dommages rencontrés à la suite d'un accident
- Non-respect des recommandations du constructeur
 - Mauvaise manipulation des capteurs d'échappement
 - Non-respect des recommandations liées au piles (coulage de piles, dégradation des batteries)
 - Mauvais stockage

Alfano S.A., via son processus d'analyse en usine, se réserve le droit d'inclure à cette liste non exhaustive tout autres dommage potentiel pouvant résulter en une exclusion de garantie.

Cette garantie implique également la prise en compte par le demandeur et Alfano S.A. de l'usure normale de toute pièce soumise à cette présente garantie. Ainsi, les capteurs sujets à de fortes vibrations (exemple : capteurs pour échappements) seront soumis à une plus forte usure et ne pourront donc pas être soumis aux même conditions de garantie.

4) Processus de garantie

En accord avec cette convention, le processus de garantie respectera la hiérarchie commerciale en place.

Par conséquent, le client demandeur devra contacter son revendeur en premier pour consulter son avis. Si ce dernier n'est pas compétent pour répondre à la demande du client demandeur, le client demandeur devra s'adresser à son importateur national ou, à défaut d'un importateur national, à Alfano S.A.

Suite à cela, et en accord avec le personnel compétent, le demandeur devra procéder au retour vers l'usine située au 3b Rue de l'industrie, 1400 Nivelles, Belgique. Ce retour vers l'usine pourra s'effectuer directement ou via les services proposés par le revendeur ou l'importateur national du demandeur

Alfano S.A. - 3B Rue de l'industrie, 1400 Nivelles - Tel: +32(0)67 410 846



Le paquet envoyé devra comporter les informations (nom, adresse, récapitulatif des communications antérieures avec nos spécialistes etc.) du demandeur pour assurer le suivi optimal de la demande.

Une fois le produit défectueux réceptionné, le spécialiste d'Alfano S.A. s'engage à établir une analyse dans un délai raisonnable. Cette analyse décide de l'éligibilité ou non à la présente garantie, du type de réparation et, le cas échéant, du montant financier nécessaire pour procéder au remplacement ou à la réparation du produit ou des composants défectueux.

Dans le cas d'une réparation entièrement couverte par la garantie, Alfano S.A. se réserve le droit de procéder au remplacement ou à la réparation du produit défectueux sans requérir l'aval du demandeur.

Dans le cas d'une intervention non couverte par la présente garantie, Alfano S.A. laisse au demandeur la responsabilité décisionnelle quant à la mise en place du remplacement ou de la réparation du produit ou des composants défectueux.

Dans les deux cas, le produit ne sera restitué au demandeur qu'après règlement des sommes dues et dans le respect de la hiérarchie commerciale précédemment évoquée.

Néanmoins, dans des cas particuliers, Alfano S.A. se réserve le droit de réorienter le client vers des importateurs, revendeurs ou intervenant possédant le niveau de compétence nécessaire à l'accomplissement des tâches nécessaires en accord avec le niveau d'exigence de Alfano S.A.

IMPORTANT : En présence d'un importateur national, l'entièreté des demandes de SAV doivent passer par ce dernier.

5) Garantie des produits antérieurs

a) Appareils antérieurs

Les appareils correspondant à une production antérieure et/ou n'étant plus sous la garantie légale ne sont pas couverts par la présente garantie. Néanmoins, Alfano S.A. continuera à proposer un service d'analyse et d'assistance gratuit pouvant résulter en une réparation qui sera soumise à facturation.

Cette analyse se fera en relation avec le département d'ingénierie dédié et pourra requérir, si nécessaire, le transport de l'appareil à l'usine située au 3b Rue de l'industrie, 1400 Nivelles, Belgique.

A la suite de cette analyse, Alfano S.A. pourra proposer un devis pour une réparation ou un remplacement des pièces défectueuses.



b) Accessoires antérieurs

Les accessoires correspondant à une production antérieure et/ou n'étant plus sous la garantie légale ne sont pas couverts par la présente garantie. Néanmoins, Alfano S.A. continuera à proposer un service d'analyse et d'assistance gratuit pouvant résulter en une réparation qui sera soumise à facturation.

Cette analyse se fera en relation avec le département d'ingénierie dédié et pourra requérir, si nécessaire, le transport de l'appareil à l'usine située au 3b Rue de l'industrie, 1400 Nivelles, Belgique.

A la suite de cette analyse, Alfano S.A. pourra proposer un devis pour une réparation ou un remplacement des pièces défectueuses.

c) Limitation des services pour les produits antérieurs

Alfano S.A. nie toute responsabilité dans le cas de l'impossibilité de réparations ou remplacement de pièces défectueuses à la suite d'une rupture de stock, indisponibilité de l'équipement nécessaire à l'accomplissement des tâches liées au service.

Si le processus d'analyse conclut que le produit ne peut être réparé ou remplacé en accord avec les motifs de limitation précédemment évoqués, Alfano S.A. se réserve le droit d'orienter le demandeur vers un produit de la gamme actuelle sans impliquer un rabais de la part de l'entreprise. Cette recommandation n'implique en aucun cas une obligation d'achat.

